



FICHE D'AUTO DECLARATION DU CANDIDAT
(Protocole des partenaires d'exécution des Nations-Unies, para 11 ; 15 & Annexe A.2)

Par la présente,

Moi, **MALIRO MUTIA PASCAL**

Né(e) le **12/05/1981** à **Goma**

1. Confirme/déclare n'avoir jamais fait l'objet de sanctions (disciplinaires, administratives, ou pénales) découlant d'une enquête relative à l'exploitation et abus sexuels (SEA) ;
2. Confirme/déclare n'avoir jamais quitté mon emploi dans l'attente d'une enquête relative à l'exploitation et abus sexuels (SEA) et a refusé de coopérer à une telle enquête ;

Date & signature du candidat suivis de la mention "Lu et approuvée".
Fait à Goma, le 14/04/2025

Nom complet du candidat

Lu et approuvés

MALIRO MUTIA PASCAL







2

Réponse : Non

Réengageriez-vous le candidat ?

Réponse : oui

Recommanderiez-vous le candidat pour le poste à pourvoir ? pourquoi ?

Réponse : Non

Le candidat a-t-il été impliqué/condamné à un cas d'exploitation et abus sexuel (SEA) dans l'exercice de sa profession ? Si oui, expliquez.

Réponse : Non



Date & Signature

20/04/2024



"MODULE DE FORMATION DE PERSONNEL PORTANT SUR LA PREVENTION D'ABUS ET EXPLOITATIONS SEXUELLES DANS LE CONTEXTE HUMANITAIRE ET DE DEVELOPPEMENT"

QUELQUES DÉFINITIONS & ACRONYMES SUR L'EXPLOITATIONS ET ABUS SEXUELS (EAS)

Personnel de Light and Salt et personnel apparenté (également appelé "employé **Light and Salt**") : toute personne employée par Light and Salt au siège et dans les bureaux des pays, terrains où opère l'organisation **Light and Salt**, y compris les membres du personnel professionnel international, les membres du personnel recrutés localement, le personnel à court terme, les bénévoles et les stagiaires. Dans le cadre de la politique, elle inclut également toute autre personne travaillant avec Light and Salt ou visitant le lieu de travail, comme les travailleurs sous-traitant, le personnel des prestataires et des partenaires coopérants pour Light and Salt, les fournisseurs, etc.

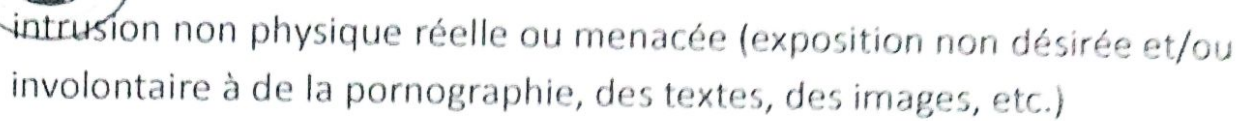
Agrresseur présumé : la personne contre laquelle des allégations de comportement abusif sont formulées. **Victime/personne affectée** : la ou les personnes sur le lieu de travail ou en relation avec le travail, contre lesquelles le comportement abusif a prétendument eu lieu.

Plaignant : la personne qui signale (ou "dépose une plainte") à propos du SEA. Il peut s'agir de la victime/la personne affectée ou d'une autre personne qui prend connaissance de l'acte répréhensible.

Abus sexuel : intrusion physique de nature sexuelle ou sexualisée, réelle ou menacée, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives, agression sexuelle ou viol. Il peut également s'agir d'une

Ce module de formation sur PSEA est conçu pour le renforcement de capacité des personnels à l'interne, volontaire, stagiaire et collaborateurs de l'organisation Light&Salt, il est obligatoire à tout agent ancien et nouveau engagé à light&Salt.





Harcèlement sexuel : tout comportement indésirable de nature sexuelle qui fait qu'une personne se sent offensée, humiliée et/ou intimidée. Il comprend les situations dans lesquelles une personne est invitée à se livrer à une activité sexuelle comme condition d'emploi, ainsi que les situations qui créent un environnement hostile, intimidant ou humiliant pour le destinataire.

Politique de « tolérance zéro » : Politique de Light and Salt établissant que le harcèlement et les abus sexuels par le personnel de Light and Salt et le personnel apparenté sont interdits et que chaque préoccupation sera pleinement prise en compte et des mesures seront prises rapidement.

La simple expression d'un désaccord, d'une admonestation, d'une critique ou d'autres expressions similaires concernant le rendement au travail, la conduite ou des questions apparentées dans le cadre d'une



relation de supervision ne doit normalement pas être considérée comme un harcèlement, une discrimination ou un abus de pouvoir au sens de la présente politique.

LES PRINCIPES DE L'ORGANISATION PSEA

Light and Salt s'engage à promouvoir un environnement de travail exempt de harcèlement sexuel dans lequel toutes les personnes sont traitées avec respect, par le biais des principes et moyens suivants :

- **L'exploitation et les abus sexuels** commis par le personnel de **Light and Salt** et le personnel associé constituent des actes de faute grave et sont, par conséquent, des motifs de résiliation du contrat de travail ou du contrat/de l'accord. Le harcèlement sexuel par le personnel Light and Salt et le personnel apparenté est un motif de sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement.
- **L'activité sexuelle avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) est interdite**, quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge de consentement au niveau local. Une croyance erronée dans l'âge de l'enfant n'est pas une défense.
- **L'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation par le personnel de Light and Salt et le personnel apparenté est interdit à tout moment.** Cela inclut l'achat de services sexuels ou l'échange d'aide due aux participants au programme.
- **Les relations sexuelles entre le personnel Light and Salt et le personnel apparenté et les bénéficiaires sont interdites.** Étant donné les contextes dans lesquels **Light and Salt** opère, de telles relations peuvent être basées sur une dynamique de pouvoir

Ce module de formation sur PSEA est conçu pour le renforcement de capacité des personnels à l'interne, volontaire, stagiaire et collaborateurs de l'organisation Light&Salt, il est obligatoire à tout agent ancien et nouveau engagé à light&Salt.





intrinsèquement inégale et peuvent miner la crédibilité et l'intégrité du travail d'aide et de développement de Light and Salt. Le personnel **de Light and Salt** et le personnel apparenté doivent déclarer à leurs supérieurs hiérarchiques ou au bureau HR au siège de **Light and Salt** toute relation antérieure avec les bénéficiaires.

SENSIBILISATION

Veiller à ce que l'ensemble du personnel, volontaire, stagiaires, partenaires, des représentants et des tiers liés à **Light and salt** soient conscients des normes élevées de comportement et de conduite attendues d'eux pour protéger les adultes et enfants contre toute forme d'abus et d'exploitation sexuels dans leur vie privée et professionnelle.

PRÉVENTION

Veiller, par la sensibilisation et les bonnes pratiques, à ce que le personnel et les personnes qui travaillent avec **Light and Salt** réduisent au minimum les risques de toute forme d'exploitation et d'abus sexuels, y compris, mais sans s'y limiter, en procédant à une vérification pertinente des antécédents du personnel dans le cadre de leur processus de recrutement.

RAPPORTS

Veiller à ce que tout le personnel et les personnes qui travaillent et qui collaborent avec **Light and salt** sachent clairement quelles mesures à prendre en cas de soupçons ou de préoccupations concernant des allégations d'exploitation ou d'abus sexuels(EAS).

Ce module de formation sur PSEA est conçu pour le renforcement de capacité des personnels à l'interne, volontaire, stagiaire et collaborateurs de l'organisation Light&Salt, il est obligatoire à tout agent ancien et nouveau engagé à light&Salt.





REPORTAGE ET MECANISME DE SIGNALEMENT

Veiller à ce que des mesures immédiates soient prises pour identifier et traiter les signalements d'exploitation et d'abus sexuels et assurer la sécurité et le bien-être de la personne victime d'exploitation ou d'abus sexuels. Light and Salt répondra le plus vite possible, il est vivement recommandé de donner une réponse entre 24h.

ROLE ET RESPONSABILITÉS

Tout le personnel de Light and Salt et le personnel associé : toute personne qui travaille au nom de Light and Salt est tenue d'agir rapidement et de signaler immédiatement tout soupçon ou toute connaissance d'un problème ou d'un incident de sauvegarde à un contact compétent de Light and Salt. Tout manquement à cette obligation sera considéré comme grave et pourra entraîner la résiliation de tout accord avec Light and salt. Une personne n'est pas tenue de signaler tout incident qui lui est arrivé.

Les membres du conseil d'administration et le directeur général : ils sont responsables de cette politique et de sa mise en œuvre.

PSEA Focal Point : fournit un soutien pour prévenir et répondre aux incidents PSEA, en sensibilisant et en promouvant les meilleures pratiques en recevant les préoccupations, en soutenant les victimes et en signalant les problèmes de manière confidentielle. Un PSEA Focal Point sera désigné pour chaque bureau national de Light and Salt (**Country PSEA Focal Point**).

Le HQ PSEA Focal Point coordonne le travail du comité directeur de la politique PSEA et dirige l'élaboration de matériel de formation et de sensibilisation sur le contenu de la politique PSEA et les normes de comportement connexes, en coordination avec les Country PSEA Focal

Ce module de formation sur PSEA est conçu pour le renforcement de capacité des personnels à l'interne, volontaire, stagiaire et collaborateurs de l'organisation Light&Salt, il est obligatoire à tout agent ancien et nouveau engagé à light&Salt.

Murphy





Points. Le HQ PSEA Focal Point sera la personne désignée pour recevoir les plaintes et les rapports sur les incidents SEA présumés.

Conseillers externes PSEA : ils apportent leur soutien aux PSEA Focal Points, au personnel et aux programmes de prévention et d'intervention en cas d'incidents PSEA, en sensibilisant, en dispensant une formation et en promouvant les meilleures pratiques, ainsi qu'en recevant les préoccupations, en effectuant des renvois vers des services spécialisés et en soutenant les enquêtes.

Comité de pilotage de la politique PSEA : est mis en place pour suivre et rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans la mise en œuvre et le respect de la politique PSEA au conseil d'administration de Light and Salt. Le comité de pilotage de la politique PSEA sera composé du directeur général de Light and Salt, du président, du PSEA Focal Point et d'un membre du conseil d'administration. Le Comité directeur de la politique PSEA se réunira de manière ponctuelle pour assurer la surveillance et le soutien à la gestion des incidents présumés liés à la PSEA. En outre, le Comité directeur de la politique PSEA sera chargé de réviser régulièrement la politique PSEA.

Fait à Goma, 20 Avril 2025

Ce module de formation sur PSEA est conçu pour le renforcement de capacité des personnels à l'interne, volontaire, stagiaire et collaborateurs de l'organisation Light&Salt, il est obligatoire à tout agent ancien et nouveau engagé à light&Salt.